

COMMUNE DE SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du public de la modification du plan local d'urbanisme

Le projet de modification du plan local d'urbanisme portant sur les points suivants :

- Expliciter de manière précise la prise en compte des espaces boisés significatifs (EBS) dans le respect du SCOT et de la Loi Littoral ;
- Répondre en lien avec la loi littoral, aux exigences des dispositions de l'article LI21-8 du Code de l'urbanisme en limitant les constructions et installations autorisées en zone UD, à des fins exclusives d'amélioration de l'offre de logement ou d'hébergement et d'implantation de services publics ;
- Modifier le règlement de l'ensemble des zones U, pour une meilleure prise en compte du risque majeur feu de forêt ;
- Modifier le règlement de l'ensemble des zones U et 1AU, pour une meilleure prise en compte du risque d'inondation par remontée de nappe ;
- Porter les correctifs de règlement liés à des erreurs matérielles.

est tenu à la disposition du public en mairie de SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC du **26 octobre 2026 au 26 novembre 2026 inclus** aux jours et heures d'ouverture habituels :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
le samedi de 8 h 30 à 12 h

L'intégralité du dossier de modification ainsi que les avis des personnes publiques associées sont consultables sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante :

<http://www.stviviendemedoc.fr>

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : **contact@mairiestviviendemedoc.fr**